



Annulation d'une option de nuits d'hotel

Par **JKika**, le **19/08/2010** à **19:03**

Bonjour,

J'ai mis une [s]option[/s] de reservation d'hotel pour les nuits du 20 et 21 aout.

J'ai donné mon numéro de carte bleue pour garantir la chambre et j'ai reçu une confirmation de la part de l'hotel.

Entre temps, mon mari est tombé malade et je souhaiterai annuler aujourd'hui 19 Aout.

L'hotel me dit que la première nuit me sera tout de même débitée car l'annulation doit se faire 48h avant.

Ont-ils le droit de me débiter?

Merci pour votre réponse.